

**Décision du 20 avril 2020 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV2010435S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

1° À la direction territoriale de Paris :

- Mme Mathilde REMI, jusqu'au 30 juillet 2020 inclus ;
- M. Rémi PILLOT, jusqu'au 30 juillet 2020 inclus ;
- M. Diakenba KEBE, jusqu'au 30 juillet 2020 inclus ;
- Mme Sabrina BENIDJER, jusqu'au 30 juillet 2020 inclus ;
- Mme Joana FERNANDES, jusqu'au 30 juillet 2020 inclus ;
- Mme Fatiha MEZAIR, CDD jusqu'au 18 août 2020 inclus ;
- Mme Mathilde GRASLIN, CDD jusqu'au 31 août 2020 inclus ;
- Mme Fanny PAILLART, CDD jusqu'au 15 février 2021 inclus ;
- Mme Souheila HIMI, CDD jusqu'au 15 mars 2021 inclus ;
- Mme Tiffany LAS, CDD jusqu'au 15 mars 2021 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 20 avril 2020.

Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi

